

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22–26 octobre 2007

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Point 12 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2007/12-A
16 octobre 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL (2008–2009)



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.WFP.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnées ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil d'administration, Mme C. von Roehl tél.: 066513-2603
PDB*:

Chef, PDBT**:

Mme M.-F. Perez tél.: 066513-2638

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Secrétariat du Conseil d'administration

** Unité de la traduction et de la documentation

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est soumis au Conseil pour approbation.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné par le Bureau. Bien qu'il soit prévu de discuter les points sur les questions de gouvernance dans le courant de l'année 2008, aucune session n'a été encore arrêtée dans la mesure où plusieurs organismes des Nations Unies sont concernés et que des discussions à ce sujet sont en cours à New York.
3. Les points soumis pour information ne sont discutés que si un des membres du Conseil en fait la demande et si la présidence décide de faire droit à cette demande considérant qu'il s'agit d'une bonne utilisation du temps du Conseil.
4. Ce document inclut par ailleurs le projet de calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et autres réunions importantes en 2008–2009, que les trois institutions préparent dans le souci d'harmoniser leurs calendriers.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil approuve le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal (2008–2009)" (WFP/EB.2/2007/12-A) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.2/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.



**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR
L'EXERCICE BIENNAL (2008–2009)**

EB.1/2008 (4-8 février)	EB.A/2008 (9-13 juin)	EB.2/2008 (27-31 octobre)
<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E) 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E)
<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2007 (A) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2007 (A) ➤ Plan stratégique (2008-2011) (A) ➤ Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (A) ➤ Stratégie en matière de parité des sexes et de représentation des diverses nationalités (E) ➤ Vivres contre travail (A/E) ➤ Vivres au profit de l'éducation (A/E) ➤ Mise à jour annuelle sur les activités du PAM dans le domaine du VIH/sida (I) ➤ Stratégie de mobilisation des ressources et de communication (I) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I) ➤ Politique en matière d'évaluation (A)
<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie du PAM en matière de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (A) ➤ Nomination du Commissaire aux comptes et reconduction de son mandat (A) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion axée sur les résultats (E) ➤ Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (I) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2006-2007 (A) ➤ Objectif de contributions du PAM 2009-2010 (A) ➤ Rapport intérimaire sur les recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de l'Inspecteur général (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (I) ➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2008–2009) (I) ➤ Sixième rapport intérimaire sur l'application des normes IPSAS (E) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen du cadre financier du PAM (A) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) ➤ Rapport intérimaire sur les recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Analyse des catégories de coûts du PAM (E) ➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2008–2009) (A)
<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen collégial de la fonction d'évaluation au PAM ➤ Évaluation de l'IPSR Colombie ➤ Évaluation du portefeuille d'activités pour le Kenya 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation finale des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes ➤ Évaluation thématique des interventions du PAM dans le domaine du VIH/sida ➤ Évaluation de la politique et de l'action du PAM en faveur du renforcement des capacités 	<p>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</p>
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bolivie ➤ Honduras ➤ Nicaragua <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p>	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Burundi ➤ Côte d'Ivoire ➤ Kenya ➤ Mauritanie ➤ Niger <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p>	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Burundi ➤ Côte d'Ivoire ➤ Kenya ➤ Mauritanie ➤ Niger <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guatemala <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p>

EB.1/2008 (4-8 février)	EB.A/2008 (9-13 juin)	EB.2/2008 (27-31 octobre)
<p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Colombie ➤ Ouganda ➤ Zimbabwe <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République populaire démocratique de Corée ➤ Kenya ➤ Somalie ➤ Togo <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p>	<p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tanzanie ➤ Sri Lanka <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afghanistan
<p>Rapports opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recommandation en faveur d'un centre institutionnel permanent pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes (A) ➤ Rapport succinct de la mission de l'OACI sur les opérations aériennes du PAM et la réponse de la direction à la recommandation de ladite Organisation (I) 		
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2007) (I)</i></p> <p>Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2007) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive e) Utilisation du Compte d'intervention immédiate 	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2008) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2008-2009 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2008-2009 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009-2010 (A)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2007 (E) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I) ➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen des pouvoirs délégués au Directeur exécutif (A)
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2008 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2008 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR
L'EXERCICE BIENNAL (2008–2009)**

EB.1/2009 (2-6 février)	EB.A/2009 (8-12 juin)	EB.2/2009 (26-30 octobre)
<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E) 	<p>INTRODUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur ➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive (E)
<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2008 (A) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2008 (A) ➤ Mise à jour sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I) 	<p>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)
<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2008–2009) (I) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) ➤ Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2008 (E) ➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2008–2009) (I) ➤ Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (I) 	<p>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal (2010–2011) (A) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) ➤ Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES
	<p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madagascar ➤ Mozambique ➤ Pakistan 	<p>Projets de programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Madagascar ➤ Mozambique ➤ Pakistan
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bénin (2 projets) <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet – 31 décembre 2008) (I)</i></p> <p>a) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Territoire palestinien occupé <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet – 31 décembre 2008) (I)</i></p> <p>a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>b) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>d) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République démocratique du Congo ➤ Haïti ➤ Myanmar <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} janvier – 30 juin 2009) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO</p>

EB.1/2009 (2-6 février)	EB.A/2009 (8-12 juin)	EB.2/2009 (26-30 octobre)
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <p>Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009-2010 (I)</p>	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <p>Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009-2010 (I)</p>	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <p>Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010-2011 (A)</p>
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 (E) ➤ Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur la mise en œuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I) ➤ Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p>
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2008 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I) 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008–2009

(présenté par sujet et par session)

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

EB.1/2008 (4–8 février)

- *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2007 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.

EB.A/2008 (9–13 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2007 (A)*

L'article VII.2 du Règlement général stipule que "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) stipule par ailleurs qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2007 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion pour la période 2006–2009.

- *Plan stratégique (2008–2011) (A)*

Le Plan stratégique est le second outil de la gouvernance approuvé en 2000 à être présenté au Conseil. Le Plan stratégique régit l'ensemble des activités du PAM: il définit les orientations et les objectifs des opérations du PAM ainsi que les priorités de travail des divers services de l'Organisation. Ce document, élaboré en étroite collaboration avec le Conseil, est soumis pour approbation.

- *Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (A)*

Une nouvelle politique sera élaborée à partir des résultats et des recommandations de l'enquête comparative de suivi sur les Engagements renforcés en faveur des femmes et de l'évaluation finale de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007). Le présent document est soumis au Conseil pour approbation.

- *Stratégie en matière de parité des sexes et de représentation des diverses nationalités (E)*

La méthode envisagée en vue d'élaborer une stratégie d'ensemble destinée à définir et améliorer la représentation des femmes et des ressortissants de pays en voie de développement sera exposée dans ce document. Elle sera alignée sur les travaux d'élaboration de la politique du PAM en matière de parité des sexes menés par le Service chargé de la problématique hommes-femmes et l'évaluation des Engagements en faveur des femmes effectuée par le Bureau de l'évaluation. La stratégie finale sera présentée au Conseil pour examen.

- *Vivres contre travail (A/E)*

L'un des objectifs stratégiques du PAM, à savoir le deuxième, est de protéger les moyens de subsistance dans les situations de crise et de renforcer la résistance aux chocs. Les activités Vivres contre travail sont à cet égard cruciales. Les programmes Vivres contre travail sont utilisés depuis longtemps par le PAM pour préserver les avoirs essentiels en temps de crise, soutenir le redressement et développer le capital physique et humain vital et font partie intégrante des



programmes nationaux de protection sociale offrant des filets de sécurité. Ce document de politique générale, présenté pour examen, contient un examen systématique de la conception, de la mise en oeuvre et de l'impact des activités Vivres contre travail au sein du PAM. À partir de ce bilan, et à l'issue de vastes consultations au sein du PAM et avec les partenaires, ce document présente également les questions de politique générale et difficultés principales que pose au PAM l'utilisation des activités Vivres contre travail pour atteindre le deuxième Objectif stratégique.

➤ *Vivres au profit de l'éducation (A/E)*

Ce document définit le rôle que les interventions d'aide alimentaire (y compris les programmes d'alimentation scolaire) peuvent jouer à l'appui des objectifs des activités Vivres au profit de l'éducation. Il précise également la différence qui existe entre les activités Vivres au profit de l'éducation et les programmes d'alimentation scolaire.

➤ *Mise à jour annuelle sur les activités du PAM dans le domaine du VIH/sida (I)*

À sa première session ordinaire de 2004, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH/sida et des relations avec l'ONUSIDA. Cette mise à jour sera soumise à chaque session annuelle du Conseil pour information.

➤ *Stratégie de mobilisation des ressources et de communication (I)*

Le Département de la mobilisation de fonds et de la communication prévoit de présenter, pour examen, une stratégie de mobilisation de fonds et de communication à l'appui du Plan stratégique qui sera soumis au Conseil au cours de la même session. Le présent document fait également suite à la demande formulée par les membres pour que leur soient communiquées des informations plus générales sur les activités de mobilisation de fonds et de communication envisagées par le PAM et sur la manière dont celles-ci se rapportent aux objectifs stratégiques du PAM.

EB.2/2008 (27–31 octobre)

➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées dans un recueil. La "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée à l'origine au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document sera soumise au Conseil pour information. (La version électronique est disponible sur le site Web du PAM à l'adresse www.wfp.org)

➤ *Politique en matière d'évaluation (A)*

Afin de donner suite aux recommandations découlant de l'examen collégial de la fonction d'évaluation au PAM et sur la base des débats et décisions du Conseil d'administration et des échelons supérieurs de la direction, la politique d'évaluation sera révisée et mise en harmonie avec les meilleures pratiques internationales. Ce document est soumis au Conseil pour approbation.

EB.1/2009 (2–6 février)

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2008 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.



EB.A/2009 (8–12 juin)

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2008 (A)*

L'article VII.2 du Règlement général stipule que "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) stipule par ailleurs qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2008 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

➤ *Mise à jour sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

À sa première session ordinaire de 2004, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH/sida et des relations avec l'ONUSIDA. Cette mise à jour sera soumise à chaque session annuelle du Conseil pour information.

EB.2/2009 (26–30 octobre)

➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations formulées dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. La "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée à l'origine au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document sera soumise au Conseil pour information. (La version électronique est disponible sur le site Web du PAM à l'adresse www.wfp.org)

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

EB.1/2008 (4–8 février)

➤ *Stratégie du PAM en matière de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (A)*

Ce document, présenté pour approbation, propose une stratégie destinée à recueillir 200 millions de dollars en espèces d'ici à 2014, dont 50 millions proviendraient de sources multilatérales, réunissant des sociétés privées, des fondations et des donateurs individuels. Il vise également à obtenir l'aval du Conseil d'administration pour mettre en place un dispositif de financement qui plafonnerait puis éliminerait l'utilisation des dons provenant des gouvernements pour couvrir le coût des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé.

➤ *Nomination du Commissaire aux comptes et reconduction de son mandat (A)*

À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a invité le Bureau à envisager l'adoption par le Conseil d'amendements aux textes fondamentaux du PAM, afin de clarifier la procédure de nomination du Commissaire aux comptes et de reconduction de son mandat. Les amendements proposés, qui tiennent compte des faits nouveaux intervenus au sein des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance et du contrôle, sont soumis par le Bureau au Conseil pour approbation.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion axée sur les résultats (E)*

Le Commissaire aux comptes s'est engagé à présenter au Conseil d'administration un rapport sur son examen des indicateurs de résultats au regard des pratiques optimales suivies dans ce domaine, en étudiant notamment la pertinence, la définition, l'utilité, l'opportunité et la vérifiabilité des indicateurs. Le Commissaire aux comptes examinera en outre dans son rapport l'impact de l'approche axée sur les résultats sur l'obligation redditionnelle des bureaux de pays, ainsi que l'étendue de la formation et de l'appui décentralisé à prévoir pour la mettre en œuvre. À la lumière des conclusions retirées de ses visites sur le terrain, il s'attachera à déterminer la mesure dans laquelle l'amélioration des résultats constatée peut être due à une plus grande efficacité plutôt qu'à l'affectation de ressources accrues. Ce rapport est soumis pour examen.



➤ *Rapport intérimaire l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur la suite donnée à l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

➤ *Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion.

EB.A/2008 (9–13 juin)

➤ *Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2006–2007 (A)*

Conformément au paragraphe 6 b) de l'article XIV du Statut, la Directrice exécutive soumet au Conseil, pour approbation, les états financiers du PAM pour l'exercice biennal, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes. Les états financiers sont présentés accompagnés du rapport de la Directrice exécutive sur la gestion financière du PAM.

➤ *Objectif de contributions au PAM 2009–2010 (A)*

Il est soumis au Conseil, pour approbation, un document présentant l'objectif de contributions proposé par la Directrice exécutive pour l'exercice biennal 2009–2010 qui sera soumis à la Conférence pour les annonces de contributions convoquée conjointement par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO pendant la première semaine de novembre 2008.

➤ *Rapport intérimaire sur les recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport biennal de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

➤ *Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2008–2009) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009.

➤ *Sixième rapport intérimaire sur l'application des normes IPSAS (E)*

Le Conseil sera saisi, pour examen, du Sixième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales.

EB.2/2008 (27–31 octobre)

➤ *Examen du cadre financier du PAM (A)*

Le PAM entreprendra un examen de son cadre financier afin de déterminer si ce dernier correspond aux objectifs stratégiques fixés dans le nouveau Plan stratégique devant être approuvé en juin 2008, et aux nouvelles sources de financement. Le présent document est soumis pour approbation.



➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement de l'Organisation ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion, qui se concentrent chacun sur un seul domaine, sont présentés pour examen.

➤ *Rapport intérimaire sur les recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

➤ *Analyse des catégories de coûts du PAM (E)*

Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2006, le Secrétariat présente, pour examen, un document sur la structure des coûts du PAM, qui retrace l'historique des dépenses afin d'établir les principaux facteurs déterminants pour chaque catégorie de coût et de montrer l'impact de ces facteurs sur la base générale des coûts.

➤ *Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2008–2009) (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009, qui tiendra compte des orientations données dans le Plan stratégique pour 2008–2011.

EB.1/2009 (2–6 février)

➤ *Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2008–2009) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement de l'Organisation ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion, qui se concentrent chacun sur un seul domaine, sont présentés pour examen.

➤ *Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

EB.A/2009 (8-12 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2008 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés, soumis pour approbation, se présentent en deux parties: la Partie I présente un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2008 contenant des informations financières pour l'exercice 2008. La Partie II présente une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil d'administration une évaluation indépendante des contrôles en matière de gestion sur lesquels s'est basé le Secrétariat pour préparer les états financiers annuels.

➤ *Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal (2008–2009) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, du rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009.

➤ *Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.



- *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

EB2/2009 (26–30 octobre)

- *Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal (2010–2011) (A)*

En application de l'Article 9.2 du Règlement financier, un Plan de gestion est transmis au Conseil à sa dernière session ordinaire de la deuxième année de chaque exercice financier. Le premier Plan de gestion a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003. Le Plan de gestion pour l'exercice biennal (2010-2011) comprend le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2010–2011. Ce document est soumis au Conseil pour approbation.

- *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement de l'Organisation ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion, qui se concentrent chacun sur un seul domaine, sont présentés pour examen.

- *Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et de la matrice figurant à l'annexe résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

EB.1/2008 (4–8 février)

- *Examen collégial de la fonction d'évaluation au PAM (E)*

Un examen collégial externe de la fonction d'évaluation au PAM sera effectué en 2007, en tenant compte des enseignements tirés des examens collégiaux de la fonction d'évaluation récemment réalisés au PNUD et à l'UNICEF. Le Bureau de l'évaluation travaillera avec le Groupe des Nations unies sur l'évaluation fin 2006/début 2007 pour définir le cadre général et les objectifs de cet examen collégial.

- *Évaluation de l'IPSR Colombie (E)*

L'évaluation de cette IPSR en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de la Colombie devrait contribuer à l'élaboration d'une éventuelle nouvelle IPSR. Avec le bureau de pays et les principales parties prenantes, un document conceptuel a été élaboré et une mission préparatoire, entreprise pour cerner les principaux problèmes.

- *Évaluation du portefeuille d'activités pour le Kenya (E)*

Cette évaluation fournira un examen à mi-parcours du programme de pays pour le Kenya ainsi qu'une analyse succincte de la phase 2004–2006 de l'opération d'urgence. Elle sera conduite par une équipe composée de trois consultants internationaux et deux consultants kenyans. L'évaluation a un triple objectif: obligation redditionnelle, recommandations et apprentissage.



EB.A/2008 (9–13 juin)

➤ *Évaluation finale des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes (E)*

Conformément à la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007), une évaluation finale des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes sera entreprise fin 2007/début 2008 pour voir dans quelle mesure cette politique a été appliquée et ces engagements, mis en oeuvre dans les interventions du PAM.

➤ *Évaluation thématique des interventions du PAM dans le domaine du VIH/sida (E)*

Cette évaluation thématique, qui sera réalisée dans le courant de 2007, entend faire le bilan des connaissances de plus en plus importantes acquises par le PAM en ce qui concerne l'aide alimentaire aux populations touchées par le VIH/sida, de façon à recenser les meilleures pratiques en la matière. L'accent sera mis sur les approches stratégiques et opérationnelles de la prévention, des soins et des traitements. Y seront également abordées les questions se rapportant au ciblage, en particulier en ce qui concerne les orphelins et les enfants.

➤ *Évaluation de la politique et de l'action du PAM en faveur du renforcement des capacités (E)*

À sa session annuelle de juin 2007, le Conseil a demandé que soit effectuée une évaluation de la politique et de l'action du PAM en faveur du renforcement des capacités. L'évaluation analysera la qualité de la politique, déterminera si celle-ci est mise en oeuvre et dans quelle mesure, et passera en revue les capacités du PAM de fournir une aide au renforcement des capacités.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2008 (4-8 février)

Programmes de pays (A)

- Bolivie
- Honduras
- Nicaragua

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Colombie
- Ouganda
- Zimbabwe

Rapports opérationnels

➤ *Recommandation en faveur d'un centre institutionnel permanent pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes (A)*

Le Secrétariat présentera une recommandation en faveur d'un centre pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes en vue de l'institutionnalisation de la capacité de gestion des risques de catastrophes et demande au Conseil d'autoriser le PAM à mettre en place la structure préconisée pour la création d'un centre de ce type. Ce document décrit la contribution de chaque donateur potentiel, ainsi que la fonction du centre et la structure des responsabilités. Des discussions plus poussées avec les autres organisations auront lieu sur la base de la décision prise par le Conseil.



- *Rapport succinct de la mission de l'OACI sur les opérations aériennes du PAM et la réponse de la direction à la recommandation de ladite Organisation (I)*

Suite à la chute d'un avion du PAM qui faisait route vers le Kosovo en 1999, l'OACI a entrepris un premier examen des opérations aériennes du PAM en novembre 2000, à la demande du Directeur exécutif. L'OACI a ensuite examiné, en août 2001, la suite donnée aux recommandations de 2000. En octobre 2004, lors des débats sur le rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations aériennes du PAM, le Conseil a demandé que l'OACI examine les questions liées à la sécurité des opérations aériennes du PAM. Cet examen, qui sera achevé à la fin du premier semestre 2007, sera soumis au Conseil pour information.

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet-31 décembre 2007) (I)

- *Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou conjointement par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.

EB.A/2008 (9–13 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants seront approuvés sur cette base:

- Burundi
- Côte d'Ivoire
- Kenya
- Mauritanie
- Niger

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- République populaire démocratique de Corée
- Kenya
- Somalie
- Togo

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2007) (I)

Le Conseil sera saisi, pour information, des documents résumant i) les projets de développement et les IPSR et ii) les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil sera également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1^{er} janvier–31 décembre 2007).

EB.2/2008 (27–31 octobre)

Programmes de pays (A)

- Burundi
- Côte d'Ivoire
- Kenya
- Mauritanie
- Niger



Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Guatemala

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Tanzanie
- Sri Lanka

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Afghanistan

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2008) (I)

Le Conseil sera saisi, pour information, des documents résumant i) les projets de développement et les IPSR et ii) les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou conjointement par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

EB.1/2009 (2–6 février)*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Bénin (2 projets)

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1^{er} juillet–31 décembre 2008) (I)

- *Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.

EB.A/2009 (8–12 juin)*Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants seront approuvés sur cette base:

- Madagascar
- Mozambique
- Pakistan



Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Territoire palestinien occupé

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2008) (I)

Le Conseil sera saisi, pour information, des documents résumant i) les projets de développement et les IPSR et ii) les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil sera également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2008).

EB.2/2009 (26–30 octobre)*Projets de programme de pays (A)*

- Madagascar
- Mozambique
- Pakistan

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- République démocratique du Congo
- Haïti
- Myanmar

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2009) (I)

Le Conseil sera saisi, pour information, des documents résumant i) les projets de développement et les IPSR et ii) les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou conjointement par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**EB.1/2008 (4–8 février) et EB.A/2008 (9–13 juin)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2008–2009 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2008–2009 est présentée pour information.

EB.2/2008 (27–31 octobre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009–2010 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail provisoire pour l'exercice biennal 2009–2010.



EB.1/2009 (2–6 février) et EB.A/2009 (8-12 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2009–2010 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2009–2010 est présentée pour information.

EB.2/2009 (26–30 octobre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010–2011 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail provisoire pour l'exercice biennal 2010–2011.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.1/2008 (4–8 février)

- *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Le Conseil, par sa décision 2002/EB.2/17 a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du CCI qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) Observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant le travail du PAM reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil d'administration et le 1er octobre 2007;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des Conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présentera pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2008 (9–13 juin)

- *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2007 (E)*

La Directrice exécutive présentera au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits." Le rapport sur les pertes après livraison traite des questions se rapportant à des pays ou à des produits et décrit les mesures prises par le PAM pour réduire au minimum les pertes de produits après livraison. Il porte sur l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 2007. Il énumère les pertes de produits par motif, produit et pays en indiquant les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent du coût net total. Y sont également mentionnées les pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, la valeur de l'assurance et du fret, tout comme les pertes significatives bien que proportionnellement moins importantes enregistrées dans les pays où sont mis en oeuvre des programmes de grande envergure.

- *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, de la liste de l'ensemble du personnel international du PAM au 31 décembre 2007. Elle inclut le nombre de fonctionnaires (cadre organique et catégories supérieures) ayant un contrat permanent, à durée indéterminée ou déterminée d'un an ou plus au siège et dans les bureaux de pays, au 31 décembre 2007. Elle inclut également les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies qui participent aux activités du PAM au 31 décembre 2007. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégorie supérieure).

- *Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements qui y figuraient, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute



modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil pour information.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, présenté pour information, i) fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires; ii) fait le point des capacités d'achat; et iii) décrit les interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

EB.2/2008 (27–31 octobre)

➤ *Examen des pouvoirs délégués au Directeur exécutif (A)*

À sa deuxième session ordinaire de 2006, le Conseil a approuvé le maintien des pouvoirs accrus délégués au Directeur exécutif et demandé que cette délégation de pouvoirs soit réexaminée après deux ans de mise en œuvre, à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2008, afin de décider s'il convenait de la maintenir. Ce document, qui comprendra une analyse de la situation au cours de la période considérée et une recommandation du Conseil, sera présenté pour approbation.

EB.1/2009 (2–6 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Le Conseil, par sa décision 2002/EB.2/17 a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) se rapportant aux activités du PAM qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) Observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant le travail du PAM reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil d'administration et le 1er octobre 2008;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des Conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présentera pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2009 (8–12 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008 (E)*

La Directrice exécutive présentera au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits." Le rapport sur les pertes après livraison traite des questions se rapportant à des pays ou à des produits et décrit les mesures prises par le PAM pour réduire au minimum les pertes de produits après livraison. Il porte sur l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Il énumère les pertes de produits par motif, produit et pays en indiquant les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent du coût net total. Y sont également mentionnées les pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, la valeur de l'assurance et du fret, tout comme les pertes significatives bien que proportionnellement moins importantes enregistrées dans les pays où sont mis en œuvre des programmes de grande envergure.

➤ *Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, de la liste de l'ensemble du personnel international du PAM au 31 décembre 2008. Elle inclut le nombre de fonctionnaires (cadre organique et catégories supérieures) ayant un contrat permanent, à durée indéterminée ou déterminée d'un an ou plus au siège et dans les bureaux de pays, au 31 décembre 2008. Elle inclut également les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies qui participent aux activités du PAM au 31 décembre 2008. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégorie supérieure)



➤ *Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements qui y figuraient, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil pour information.

➤ *Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, présenté pour information, i) fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires; ii) fait le point des capacités d'achat; et iii) décrit les interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

QUESTIONS DIVERSES

EB.1/2008 (4–8 février)

➤ *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, du rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM.

EB.1/2009 (2–6 février)

➤ *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, du rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM.

PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM ET DES AUTRES REUNIONS IMPORTANTES, 2008-2009

	2008		2009	
JANVIER				
FÉVRIER	PAM ECOSOC 1 FIDA/CG	4-8 5-8 11-15	PAM FIDA/CG ECOSOC 1	2-6 9-13 10-13
MARS	29 NERC 83 CQCJ 25 ARC	1-5 17-18 31/03-4/04	28 COFI 19 COFO	2-6 16-20
AVRIL	30 LARC FIDA/CA	14-18 21-25	85 CQCJ 67 CCP 21 COAG FIDA/CA	1-2 20-22 22-25 27-30
MAI	29 APRC 99 PC 121 FC	19-23 26-30 26-30	35 CSA 123 FC 101 PC	12-15 25-29 25-29
JUIN	PAM 26 ERC ECOSOC 2	9-13 23-27 30/06-25/07	PAM 136 CL 32 CODEX	8-12 15-19 29/06-4/07 (Rome)
JUILLET		..	ECOSOC 2	6-31
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA UNGA 84 CQCJ	8-12 16 29-30	FIDA/CA UNGA 86 CQCJ 124 FC 102 PC	7-11 15 24-25 28/09-2/10 28/09-2/10
OCTOBRE	122 FC 100 PC 34 CSA JMA PAM	6-10 6-10 13-17 16 (jeudi) 27-31	JMA XIII WFC PAM	16 (vendredi) 18-25 26-30
NOVEMBRE	133 CL	17-21 (provisoire)	137 CL 35 C 138CL	11-13 14-21 23
DÉCEMBRE	FIDA/CA	15-19	FIDA/CA	14-18

Pâques: 23 mars 2008
Début du Ramadan: 2 septembre 2008
Eid Al-Fitr: 1^{er} octobre 2008
Eid Al-Adha: 8 décembre 2008

Pâques: 12 avril 2009
Début du Ramadan: 22 août 2009
Eid Al Fitr: 21 septembre 2009
Eid Al-Adha: 28 novembre 2009

APRC Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
ARC Conférence régionale pour l'Afrique
C Conférence
CCP Comité des produits
CL Conseil
COAG Comité de l'agriculture
CODEX Commission du Codex Alimentarius
COFI Comité des pêches
COFO Comité des forêts
CQCJ Comité des questions constitutionnelles et juridiques
CSA Comité de la sécurité alimentaire mondiale
ECOSOC Conseil économique et social (1: ouverture de la session sur l'organisation; 2: ouverture de la session sur le fond)

ERC Conférence régionale pour l'Europe
FC Comité financier
FIDA/CA Conseil d'administration du FIDA
FIDA/CG Conseil des gouverneurs du FIDA
JMA Journée mondiale de l'alimentation
LARC Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
RM Réunion ministérielle
NERC Conférence régionale pour le Proche-Orient
PAM Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
PC Comité du Programme
UNGA Assemblée générale des Nations Unies (ouverture)
WFC Congrès forestier mondial

